

POSTULAT

du député Diego Wellig, CSPO, et cosignataires concernant les excursions scolaires durant l'école obligatoire (15.06.2012) 3.157

Le DECS impose des obstacles bureaucratiques considérables aux autorités scolaires des communes en matière d'organisation d'excursions scolaires dans la nature pour les classes de l'école obligatoire. En effet, il n'est pratiquement plus possible pour les écoles obligatoires d'organiser des excursions scolaires dans le monde fascinant des montagnes et des glaciers. Ces obstacles bureaucratiques considérables empêchent la jeunesse de vivre l'expérience palpable de notre belle nature et d'être sensibilisée à des professions ayant trait au tourisme.

Il convient en outre de relever les points suivants:

Promotion de la santé par: mouvement, expériences dans la nature.

Elargissement des connaissances en découvrant la région et visite de lieux d'apprentissage extra-scolaires dans la nature valaisanne.

Conclusion:

Nous prions le Conseil d'Etat de mettre en œuvre une procédure facilitée d'autorisation des excursions scolaires dans la nature.

Sion, le 15 juin 2012
10h30

Diego Wellig, député, CSPO
et cosignataires